

La Rochelle, le 16 février 2012

**Adresse pour toutes correspondances**

Syndicat SNPAM CGT  
Affaires maritimes  
5 quai du capitaine Allegre  
33311 ARCACHON cedex

## AGRESSION AGENTS ULAM 17

Le vendredi 10 février 2012, deux agents de l'ulam 17, ont été agressés violemment par une personne soupçonnée de braconnage :

### **Ile de Ré: suspecté de braconnage, il agresse deux fonctionnaires des Affaires maritimes**

Le Rétais a aussi percuté avec son 4X4, la Clio où les deux agents s'étaient réfugiés. Il a été interpellé peu après

L'interpellation a eu lieu aux Portes en Ré sur l'île de Ré (Photo archives X. L.)

Un Rétais d'une trentaine d'années, domicilié aux **Portes-en-Ré**, mis en cause pour l'agression de deux fonctionnaires des Affaires maritimes, a été interpellé à son domicile, ce vendredi après-midi, par les gendarmes. Il a été placé en garde à vue à la brigade de gendarmerie de Saint-Martin-de-Ré.

Peu avant, à **Saint-Clément-les-Baleines** (île de Ré), alors qu'il était contrôlé en **flagrant délit** de vente de sa pêche suspectée d'avoir été effectuée en situation de **braconnage**, il avait insulté les deux personnes, dont une femme, dépositaires de l'autorité publique. Puis, **il frappait la fonctionnaire au visage**.

Considérant la violence incontrôlable de l'agresseur, les deux agents retournaient à leur véhicule, une Clio, afin de se protéger et d'appeler la gendarmerie. **C'est alors que le pêcheur, au volant de son 4X4, percutait leur voiture et l'endommageait considérablement**. Les deux agents n'étaient pas blessés mais particulièrement choqués.

L'interpellation de l'agresseur, aux Portes-en-Ré, se fit sans violence.

Le lundi 13 février, la section départementale de l'UF CGT 17 soutenait nos deux collègues singulièrement choqués et apportait en plus du soutien moral un soutien logistique en leur indiquant les démarches à suivre pour leur défense personnelle qui ont consisté en différentes démarches:

- 1)- inciter les deux agents à une visite médicale pour arrêt de travail
- 2)- lettre aux ministre de l'Écologie et au premier ministre (SGG) pour demande d'assistance juridique en application de la loi de 1983
- 3)- Saisine du DDTM pour réunir le CHSCT rapidement (il se réunit le 13 mars )
- 4)- Demande d'une enquête dans le respect des règles de fonctionnement du CHSCT sur un événement grave
- 5)- Information de l'IHS inspecteur hygiène et sécurité sur tous les dysfonctionnements de la direction de la DDTM dans cette affaire et demande d'intervention de sa part dans l'affaire
- 6)- information et saisine du conseil de prévention de la DDTM
- 7)- saisine de la presse locale qui ne daigne pas répondre

Enfin tout ce dossier est pris en charge par la section départementale CGT 17 et confirme la position que nous avons prise lors du CT de la DDTM qui a eu lieu la veille de l'agression qui s'est produite dans la journée ce qui n'enlève pas le risque mais

nous avons fait retirer dans le règlement intérieur de la DDTM le système dérogatoire pour les personnels ulam et cultures marines jusqu'au moment où un texte adapté en conformité avec le décret 2000-815 sera signé du SGG et du MEEDTL.

Le secrétaire général adjoint, secrétaire à la vie syndicale  
André GODEC